

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Exercice 2011



enfouissement
compostage
tri
recyclage

**10 ans
au service
des collectivités
auboises**

communication



sommaire

ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Les obligations des collectivités en matière de déchets	2
Article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales	2
Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (EXTRAIT)	2
L'organisation du SDEDA	3
Composition du SDEDA au 31 décembre 2011	3
Organisation du SDEDA	4
Compétences exercées	5
Marchés de prestations de service	5
Organisation du traitement dans l'Aube	6
Contrats de valorisation	7
Les filières de valorisation des emballages et des papiers	8
2011, une année tournée vers la consolidation	9
Les flux de déchets	9
Éléments financiers liés au traitement des déchets	10
Éléments financiers liés à la revente des matériaux	11
Performances de valorisation des collectivités	12
Évolution sur 6 ans	13
Les flux de déchets	13
Les flux des emballages et des papiers	14
Les coûts de traitement	15

COMMUNICATION

Ambassadeur du tri : un métier pour l'environnement	16
Porte à porte	16
Animations scolaires 2010/2011	17
Animations scolaires 2011/2012	18
Animations extra-scolaires	19
Animations événementielles	20
Réunions publiques	22
Actions vers les publics relais	22
Visites du centre de Trival'Aube	22
Suivis qualité	22
La communication grand public	23
Site Internet, Web TV et numéro vert	23
Spots sur la télé locale	23
Communication écrite	23
Revue de presse	23
10 ans au service des collectivités aubois	24
Les objectifs à atteindre	24
Une première décennie dressant un bilan positif	24
D'hier à aujourd'hui	24

2011, un bilan positif pour la première décennie

éditorial

Danièle Boeglin
présidente du SDEDA

Chaque année, le SDEDA s'efforce d'améliorer la qualité de ses services et innove pour être plus efficace.

2011 a été une année riche en événements.

Un nouveau barème

Le SDEDA s'est engagé depuis le 1^{er} janvier 2011 dans un contrat pour l'action et la performance, Barème E, avec un interlocuteur unique : la société agréée Eco-Emballages.

Ce contrat a été signé pour une durée de 6 ans avec une innovation majeure :

des recettes indexées sur la performance du tri et de la valorisation.

Un marché pour la revente des matériaux

Autre nouveauté : notre syndicat s'est associé avec ses homologues ardennais (VALODEA) et haut-marnais (SDEDM) pour revendre directement à des repreneurs spécialisés l'ensemble de leurs matériaux d'emballages. Notre syndicat a donc contractualisé avec les sociétés Coved Négoce (briques alimentaires et acier), SITA Négoce (cartons et aluminium) et Veolia Propreté (plastiques). La constitution de ce groupement de 3 syndicats représentant environ 800 000 habitants, **une première au niveau national**, a permis de majorer nos recettes de vente de matériaux par rapport à l'ancien Barème.

Les 10 ans du SDEDA

Enfin le 13 décembre, le SDEDA fêtait ses 10 ans. Ce fut l'occasion de faire un premier bilan positif avec nos adhérents et partenaires sur :

- l'amélioration de la qualité du tri,
- la maîtrise accrue des coûts.

Ce fut également le moment d'aborder les challenges à relever pour les prochaines années :

- l'optimisation de la valorisation des déchets pour atteindre les objectifs du Grenelle,
- une implication très forte dans la prévention avec nos collectivités adhérentes afin de réduire substantiellement la production des déchets à la source.

Depuis 10 ans, le SDEDA est au service de ses collectivités adhérentes, et le reste pleinement.

Les obligations des collectivités en matière de déchets

L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement. Selon la législation, les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale : la collecte et le traitement ou, uniquement le traitement. Les collectivités ayant en charge le service public d'élimination des déchets ménagers doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, l'élimination des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions ».

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(EXTRAIT)

« ... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

... le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

... le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».

L'organisation du SDEDA

Les regroupements des communes
et l'évolution des collectivités auboises se poursuivent.

Composition du SDEDA au 31 décembre 2011

Le SDEDA est constitué de 44 entités membres réparties comme suit :

- 19 communes isolées
- 25 établissements publics de coopération intercommunale, Syndicats Intercommunaux (SI), Communautés de Communes (CC), Communauté d'Agglomération (Grand Troyes).

44

Membres

19

**Communes
indépendantes**

ARCIS-SUR-AUBE
BOULAGES
CHAMPIGNY-SUR-AUBE
DOLANCOURT
DOSNON
GRANDVILLE
LE CHENE
MESNIL-LA-COMTESSE
NOZAY
ORME
POUAN-LES-VALLEES
SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE
SAINT-NABORD-SUR-AUBE
SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE
TORCY-LE-GRAND
TORCY-LE-PETIT
TORVILLIERS
VIAPRES-LE-PETIT
VILLETTE-SUR-AUBE

25

**Établissements publics
de coopération intercommunale**

Communauté de Communes de la région de BAR-SUR-AUBE
Communauté de Communes de l'ARCE et de l'OURCE
Communauté de Communes du BARSEQUANAIS
Communauté de Communes du NORD de l'AUBE
Communauté de Communes du VAL D'ARMANCE
Communauté de Communes BOUILLY MOGNE AUMONT
Communauté de Communes de la région de RAMERUPT
Communauté de Communes de la région des RICEYS
Communauté de Communes de l'ORVIN et de l'ARDUSSON
Communauté de Communes de PLANCY-L'ABBAYE
Communauté de Communes de SOULAINES
Communauté de Communes des portes de ROMILLY-SUR-SEINE
Communauté de Communes des portes du PAYS D'OTHE
Communauté de Communes du CHAOURCOIS
Communauté de Communes du CHAVANGEAIS
Communauté de Communes du NOGENTAIS
Communauté de Communes du PAYS D'OTHE AIXOIS
Communauté de Communes SEINE BARSE
Communauté de Communes SEINE FONTAINE BEAUREGARD
Communauté de Communes SEINE MELDA COTEAUX
GRAND TROYES
SICTOM SEINE CHAMPAGNE
SIEDM BOUILLY MOGNE AUMONT
SIEDMTO
SIVOM de la région de MERY-SUR-SEINE

46

délégués titulaires

Organisation du SDEDA

Le fonctionnement du SDEDA est assuré par une assemblée syndicale composée de 46 membres renouvelés tous les six ans à l'issue des élections municipales.

La représentation des différents adhérents s'établit de la manière suivante :

→ **Collège des communes** : un délégué et un suppléant sont élus par les représentants des communes adhérentes de chaque arrondissement.

→ **Collège des EPCI** : des délégués et suppléants sont désignés par chaque EPCI.

Le nombre de délégués est déterminé en fonction de la tranche de population :

0 à 10 000 habitants : 1 délégué

10 001 à 20 000 habitants : 2 délégués

20 001 à 60 000 habitants : 3 délégués

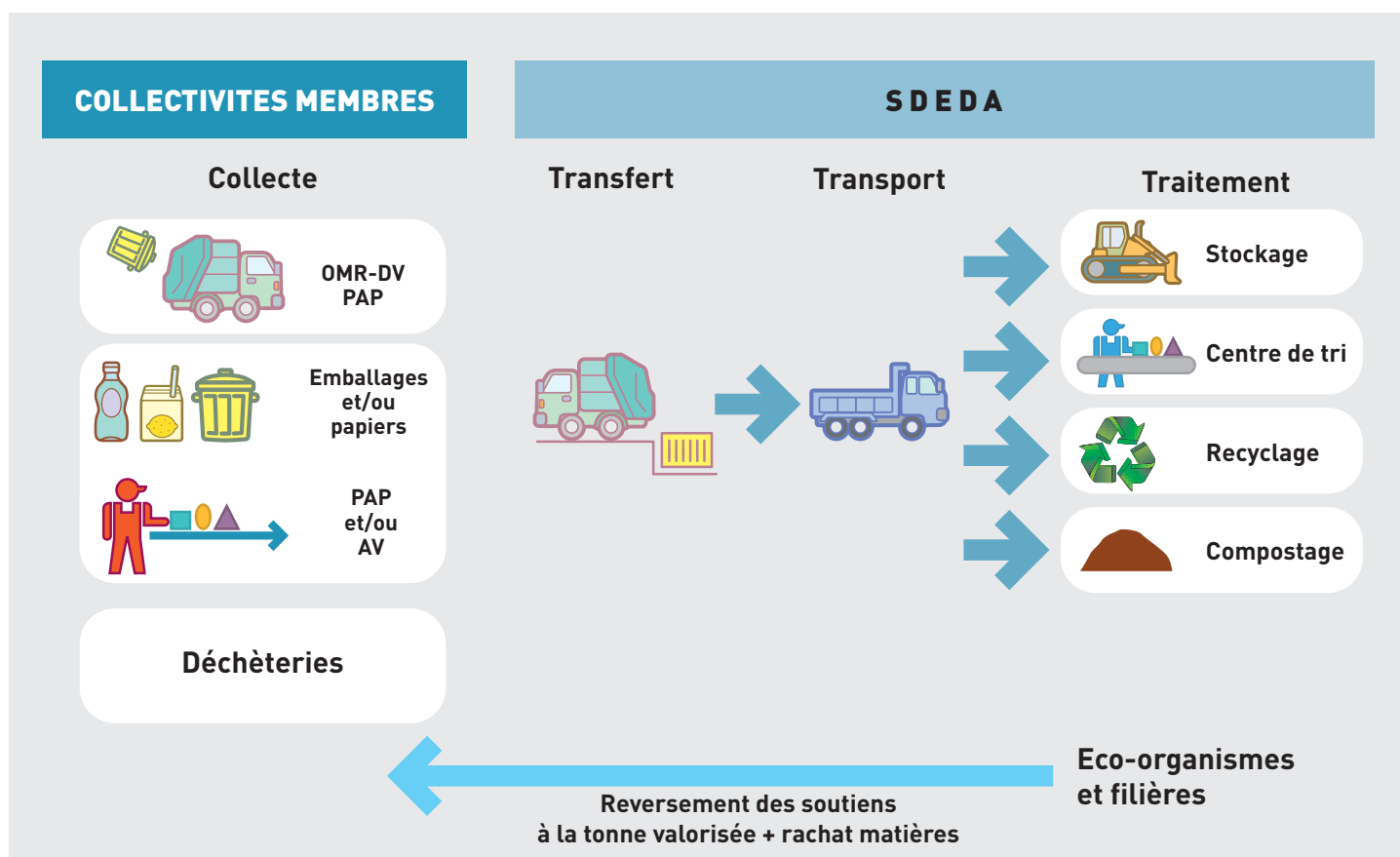
60 001 à 100 000 habitants : 6 délégués

Plus de 100 000 habitants : 13 délégués

→ **Collège du Département** : un représentant est désigné par le Conseil Général avec voix consultative.



La Présidente (Madame Danièle BOEGLIN) et les Vice-présidents (Messieurs Nicolas JUILLET et Patrick DYON) ont été élus au sein du Comité Syndical.



Compétences exercées

Les compétences statutaires exercées sont les suivantes :

- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte ;
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.

Marchés de prestations de service

L'ensemble des adhérents du SDEDA est intégré dans les contrats départementaux tant pour les dépenses de traitement que pour les recettes issues de la valorisation.

Le SDEDA gère les contrats de prestations de services et détermine les modalités de remboursement des dépenses engagées auprès de ses adhérents par 12 acomptes et un liquidatif d'ajustement.

Le syndicat gère actuellement deux marchés départementaux pour les prestations de tri et traitement des déchets (décomposés en 7 lots).

Les marchés à bons de commande sans minimum ni maximum ont débuté le 1^{er} janvier 2010 pour une durée ferme de 4 ans.

Depuis leur mise en œuvre, des réunions régulières sont programmées avec les prestataires. En ce qui concerne spécifiquement le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux à partir de la norme X 30-437 et de logiciels dédiés à chaque centre de tri.

390
caractérisations

81
prélèvements

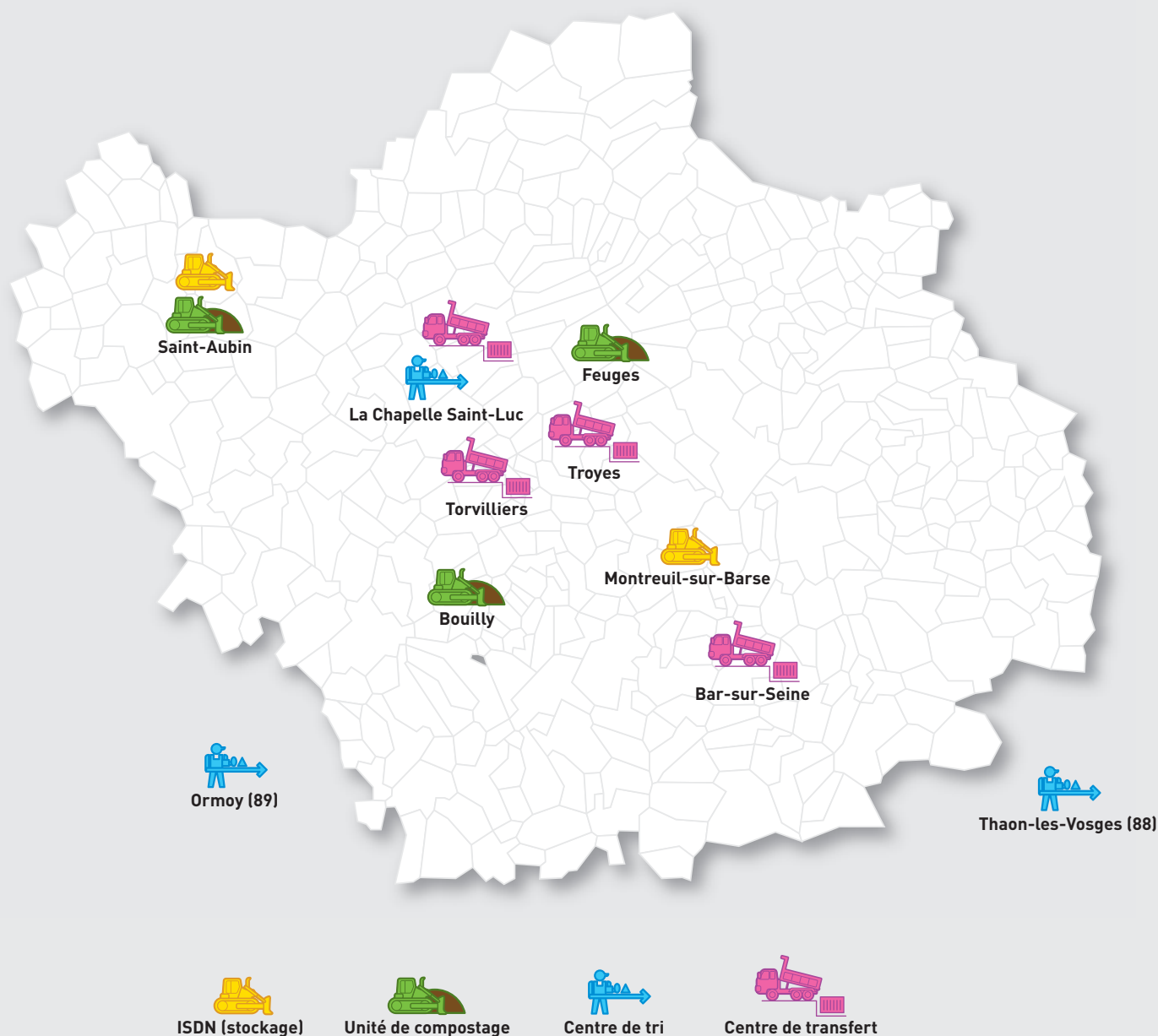
Un plan de prélèvements et de caractérisation des emballages et des papiers

Afin de suivre la qualité des collectes, le SDEDA a mis en place pour chaque collectivité un plan de prélèvements et de caractérisations des emballages et des papiers.

Ce suivi a pour objectifs de :

- **Optimiser le nombre de caractérisations** pour assurer ses autres missions.
Le SDEDA a réalisé 390 caractérisations en 2011. La charge de travail représente 532 heures de travail soit **76 jours Equivalent Temps Plein** environ hors temps d'exploitation des données recueillies.
- Mettre en place un **suivi** des livraisons d'emballages et des papiers au moment du **prélèvement des échantillons à caractériser**. Cette démarche permet de vérifier que la norme X30-437 soit bien respectée par les prestataires du SDEDA. **81 suivis** ont ainsi été effectués soit **9 jours Equivalents Temps Plein**.
- **Améliorer le suivi des prestations.**
- **Uniformiser les caractérisations.**

Organisation du traitement dans l'Aube



Contrats de valorisation



En 2011, le SDEDA a signé le nouveau Contrat d'Aides à la Performance (CAP), Barème E, avec la société agréée, Eco-Emballages, pour une durée de 6 ans.

Les recettes financières se décomposent en trois parties :

1. Les soutiens à la tonne valorisée de la part de la société agréée Eco-Emballages.
2. Les recettes liées au contrat de la société Ecofolio.
3. Les recettes liées à la vente d'emballages du contrat garantie de reprise et d'option Fédération, et issues de la vente des Journaux/Revue/Magazines et Gros de magasin.

Le SDEDA restitue aux collectivités la totalité des recettes issues de la vente des emballages et des papiers en fonction de leurs performances et du prix de reprise des matériaux.

Concernant les recettes de la société agréée Eco-Emballages, le Comité Syndical a décidé que :

- Le SDEDA conserve, pour son fonctionnement, 10 % des recettes perçues avec un minimum de 100 000 €/an.
- Le calcul de la répartition des soutiens financiers est réalisé sur la base des calculs du Barème E individuellement pour chaque collectivité en fonction de ses performances de valorisation.
- L'intégralité des soutiens de la société Ecofolio est reversée aux collectivités.

Afin d'encourager les collectivités à améliorer leurs performances de valorisation, il a été proposé une majoration des soutiens sous forme d'un pourcentage de « prime » aux 3 collectivités dont les performances annuelles (hors verre) sont les meilleures en kg/habitant/an.

En 2011, ont ainsi été récompensées :

- le **SICTOM Seine Champagne** (3 382,34 €),
- la **CC de la région des Riceys** (1 821,53 €),
- la commune de **Verrières** (1 020,36 €).

3 outils au service des collectivités

Eco-Emballages

Le contrat barème D étant arrivé à son terme le 31 décembre 2010, le SDEDA a signé le nouveau Contrat d'Aide à la Performance (CAP), barème E, avec la société agréée Eco-Emballages pour une durée de 6 ans (échéance au 31 décembre 2016).

Ecofolio

Le SDEDA a signé un contrat avec la société Ecofolio avec une prise d'effet au 1^{er} octobre 2006 (échéance le 31 décembre 2012) pour la reprise des papiers.

Contrats de valorisation des emballages et papiers

À l'occasion de la fin des contrats de valorisation des emballages (garantie de reprise), le **SDEDA** a pris l'initiative de constituer un **groupement de commandes** avec les syndicats départementaux des Ardennes, **VALODEA** et de la Haute-Marne, le **SDEDM**. Cette démarche a permis, dans le cadre de l'option Fédération du CAP, de disposer d'**offres techniques et financières plus avantageuses** qu'auparavant. Les matériaux concernés sont les emballages ménagers :

- l'acier
- l'aluminium
- les cartons dits EMR (emballages ménagers recyclables) ou PCNC (papiers cartons non complexés)
- les flacons en plastique
- les emballages liquides alimentaires dits ELA ou PCC (papiers cartons complexés).

Pour le verre, l'option Filière a été conservée. Les papiers sont valorisés dans le cadre du marché de tri.

Les filières de valorisation des emballages			
Matériau	Filière concernée	Nature des emballages	Transformation
ACIER	Arcelor Mittal	Aérosols, boîtes de conserve, canettes...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles...
	Coved Négoce		
ALUMINIUM	Regeal-Affimet	Aérosols, canettes, barquettes...	Semelles de fer à repasser, trottinettes, carters, mobilier...
	Sita Négoce		
CARTONS/CARTONNETTES (EMR/PCNC)	Revipac	Cartons bruns, paquets de céréales, barils de lessive...	Cartons et cartonnettes d'emballages
	Sita Négoce		
EMBALLAGES LIQUIDES ALIMENTAIRES (ELA/PCC)	Revipac	Briques de lait, soupe, jus de fruit, sucre...	Papier-toilette, enveloppes, boîtes à œufs...
	Coved Négoce		
FLACONNAGES PLASTIQUES	Valorplast	Bouteilles et flacons alimentaires, d'entretien et d'hygiène	Fibres textiles, bacs de collecte, bouteilles, tuyaux...
	Véolia Propreté		
VERRE	OI Manufacturing	Bouteilles, pots et bocaux	Bouteilles

Du 1^{er} janvier au 30 juinDu 1^{er} juillet au 31 décembre

Les filières de valorisation des papiers			
Matériau	Filière concernée	Nature des emballages	Transformation
JOURNAUX/REVUES MAGAZINES	Norske Skog Golbey	Catalogues, publicités, revues...	Papier journal
ECRITS COULEURS ET DIVERS PAPIERS (GROS DE MAGASIN)	Filière papiers (Sita Négoce...)	Papiers écrits couleurs, enveloppes...	Papier

Dans le cadre des marchés avec ses prestataires de tri (Chazelle Tri Valorisation, Onyx Est et Sorepar), le SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des Journaux/Revues/Magazines avec la société Norske Skog Golbey et de gros de magasin avec des papeteries.

2011, une année tournée vers la consolidation

L'année 2011 voit le ratio d'ordures ménagères passer sous la barre des 300 kg/habitant et une augmentation de la valorisation des emballages de 1,6 kg/habitant soit 10% de mieux qu'en 2010.

Les flux de déchets

Ordures Ménagères (OM)

Sur la base de 300 850 habitants collectés, la production est de 299,7 kg/habitant/an.

Déchets Verts (DV)

Sur la base de 91 870 habitants collectés, la production est de 102,3 kg/habitant/an.

Journaux/Revues/Magazines (JRM)

Sur la base de 254 741 habitants collectés, la production est de 24,3 kg/habitant/an.

Emballages Ménagers Légers (EML)

Sur la base de 254 741 habitants collectés, la production est de 17,2 kg/habitant/an.

Emballages Ménagers Légers

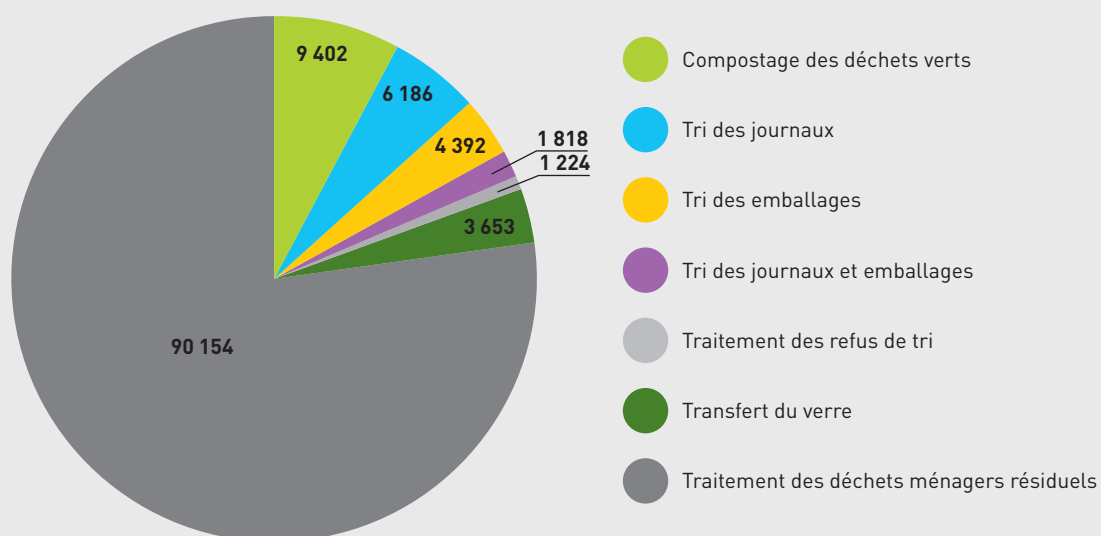
ET Journaux/Revues/Magazines EN MÉLANGE

Sur la base de 46 109 habitants collectés, la production est de 39,4 kg/habitant/an.

Verre

Sur la base de 122 376 habitants collectés, le transfert est de 29,8 kg/habitant/an.

Répartition des tonnages par type de déchets (t)



116 829 tonnes de déchets ménagers

Éléments financiers liés au traitement des déchets

Marchés

En 2011, le SDEDA a géré 7 contrats de transfert, traitement des ordures ménagères, compostage des déchets verts, tri des emballages et des papiers.

Fiscalité

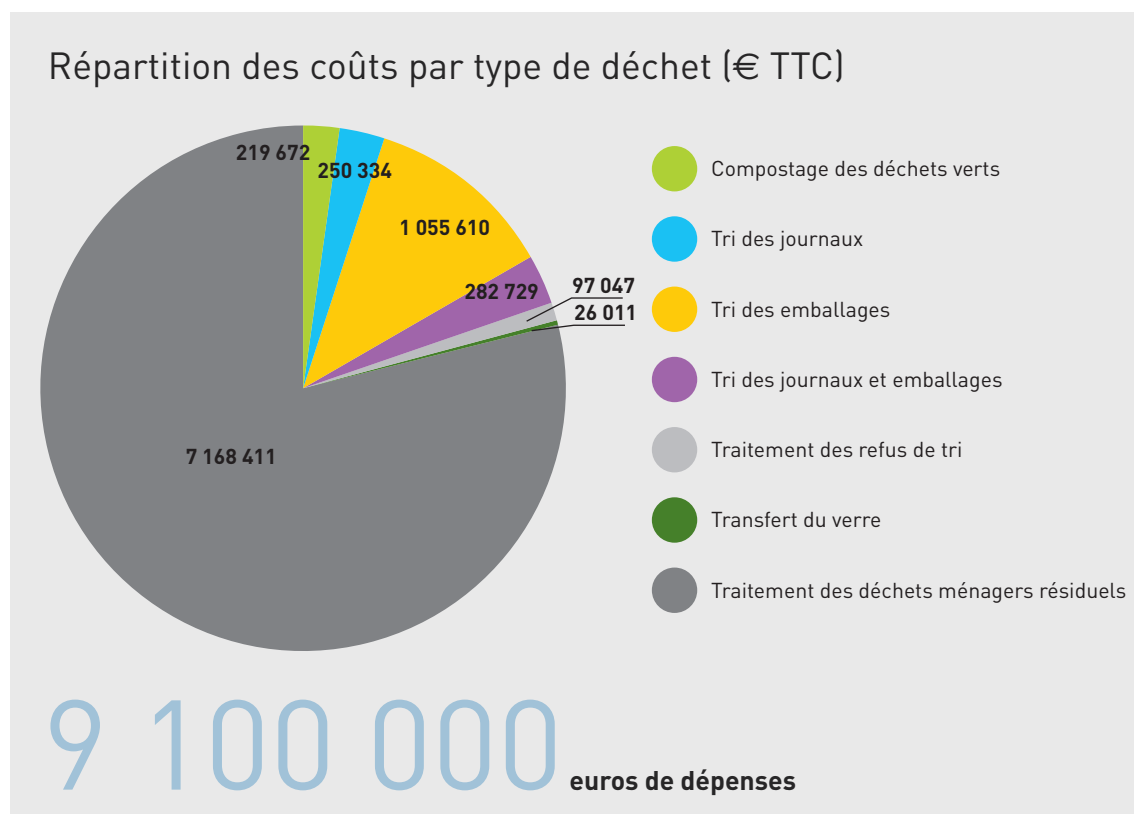
Le SDEDA gère 2 budgets depuis le 1^{er} janvier 2004 : un budget principal et un budget annexe sur lequel sont affectées les dépenses liées aux compétences tri et traitement.

Ce budget est assujéti à la TVA par la voie fiscale selon les dispositions de l'article 260 A du Code Général des Impôts.

Les coûts

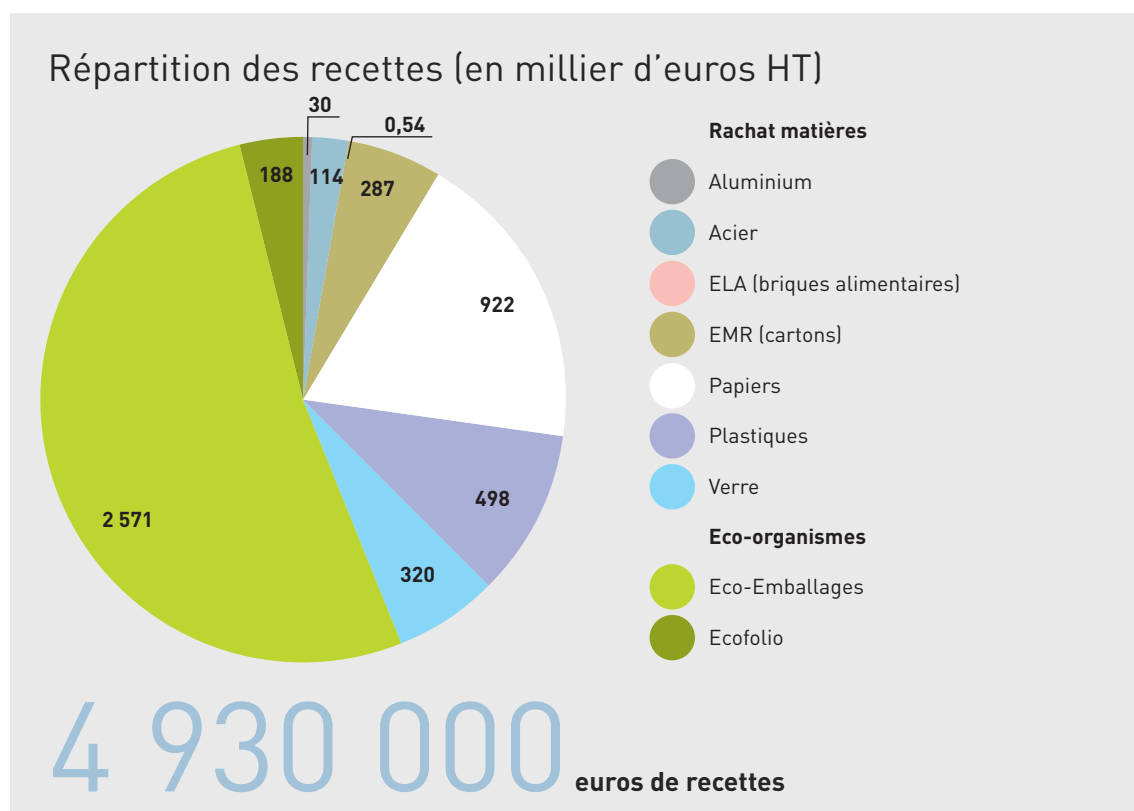
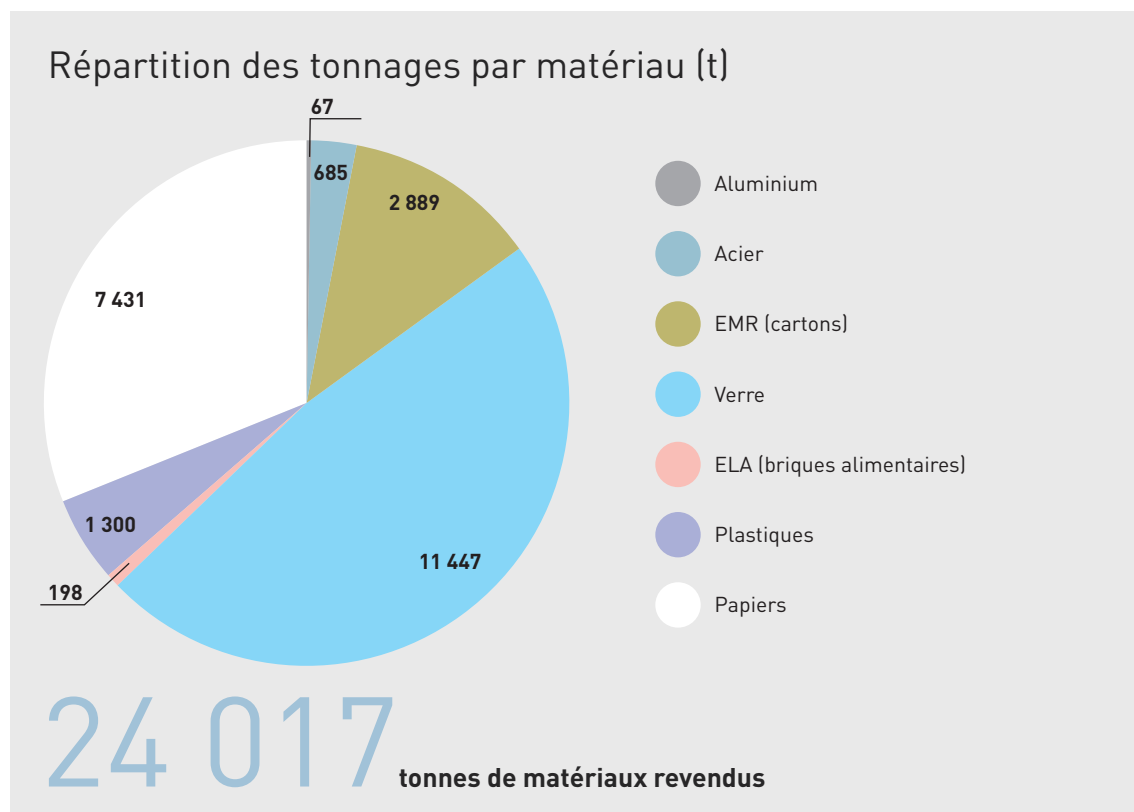
Le coût total 2011 du traitement est de 9 099 815 € TTC. On constate une légère augmentation de + 3 % témoin d'une maîtrise des dépenses. Le traitement des déchets augmente de + 1,5 % en raison d'une hausse des prix unitaires.

Le tri des emballages et de papiers augmente de + 8,3 %, en raison de l'augmentation des prix unitaires des marchés mais surtout de l'augmentation des tonnages valorisés.



Éléments financiers liés à la revente des matériaux

Le tri des matériaux collectés sélectivement et valorisés dans le cadre des contrats du SDEDA ont permis la valorisation de **16 586 tonnes d'emballages** (+5%) et de **7 431 tonnes de papiers** (+0.5%).

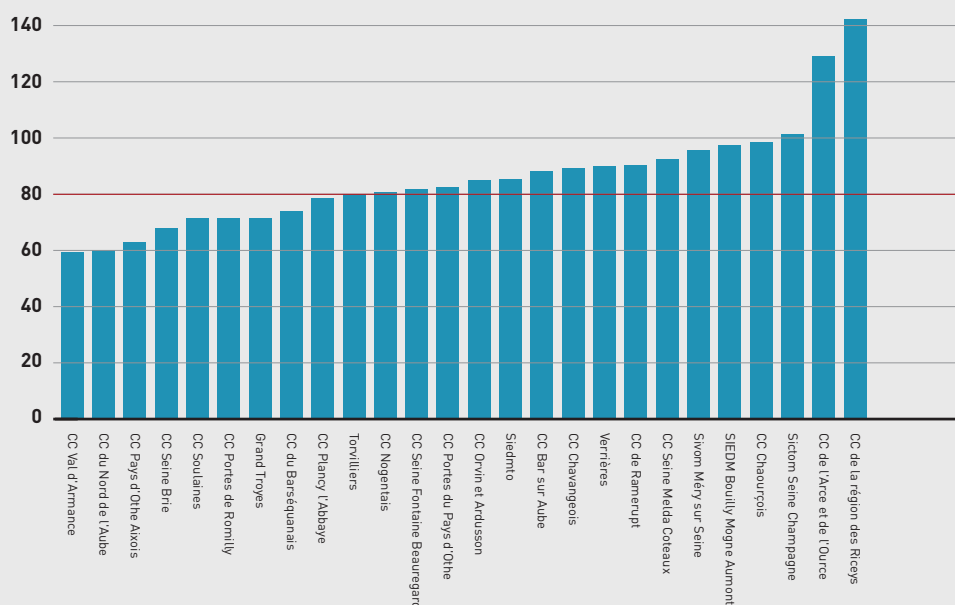


Les performances 2011 ont permis de dégager 770 000 € HT pour 820 tonnes supplémentaires.

Performances de valorisation des collectivités

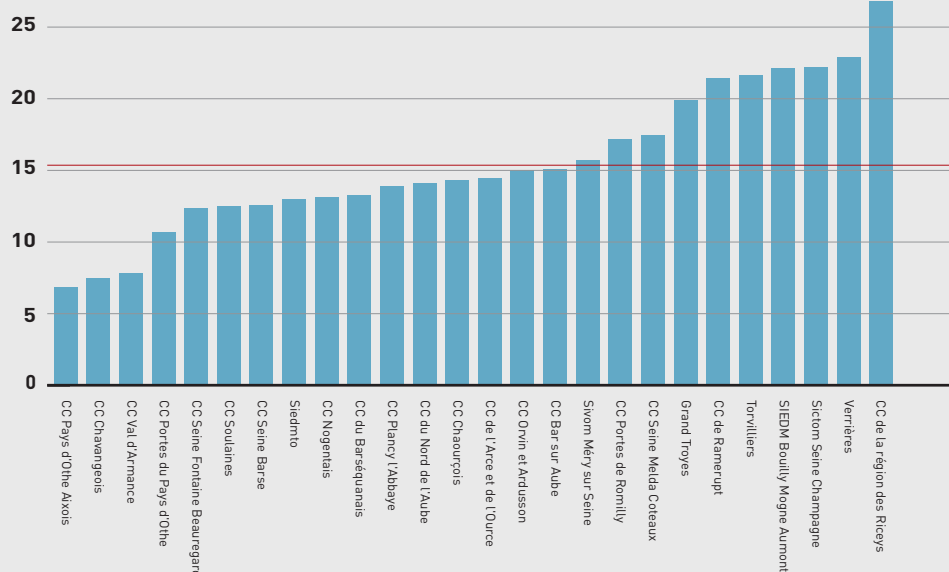
Performances tous matériaux confondus
(acier, aluminium, briques, cartons, flaconnages plastiques, papiers et verre)

79,7
kg/habitant/an



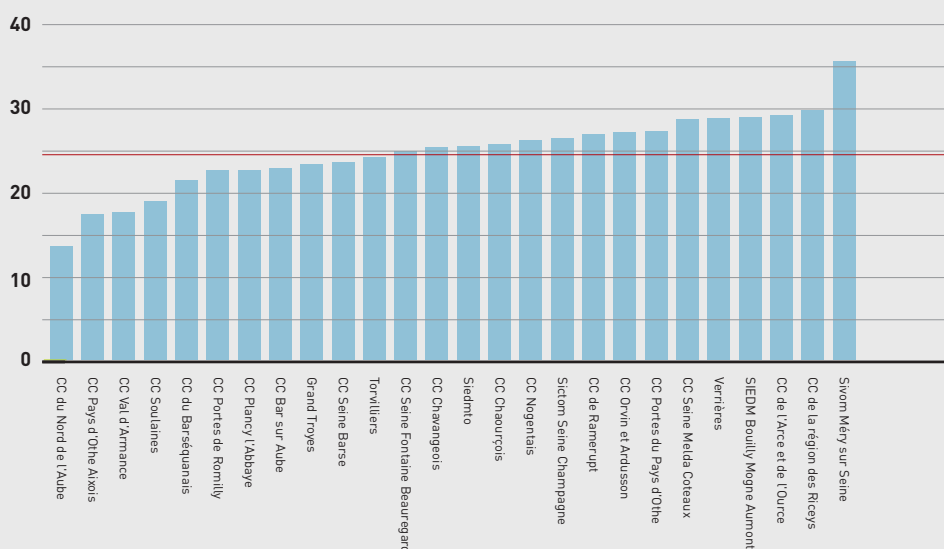
Performances en emballages
hors papiers et verre
(acier, aluminium, briques, cartons et flaconnages plastiques)

17,1
kg/habitant/an



Performances en papiers
(journaux/revues/magazines et gros de magasin)

24,7
kg/habitant/an

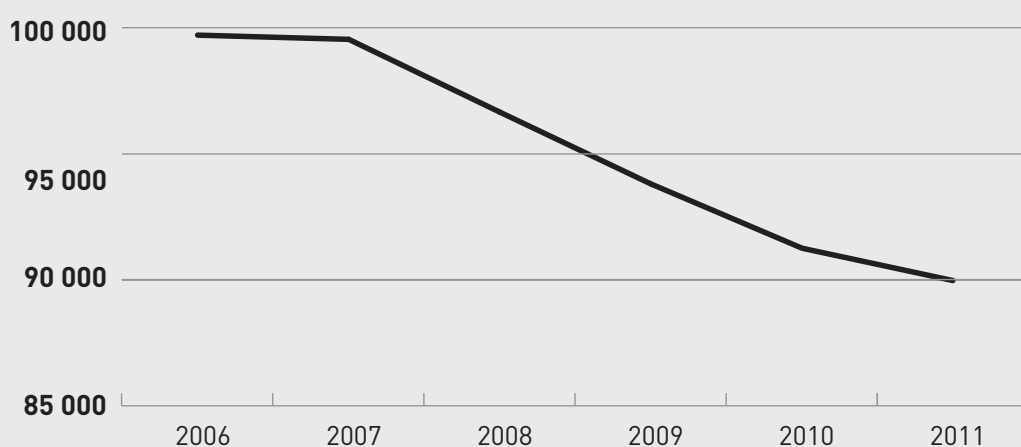


Evolution sur six ans

La gestion des déchets pour l'ensemble des collectivités dans un même contrat permet une meilleure maîtrise de la production des déchets et donc des coûts. Par voie de conséquence, les recettes liées à la valorisation ont pu progresser.

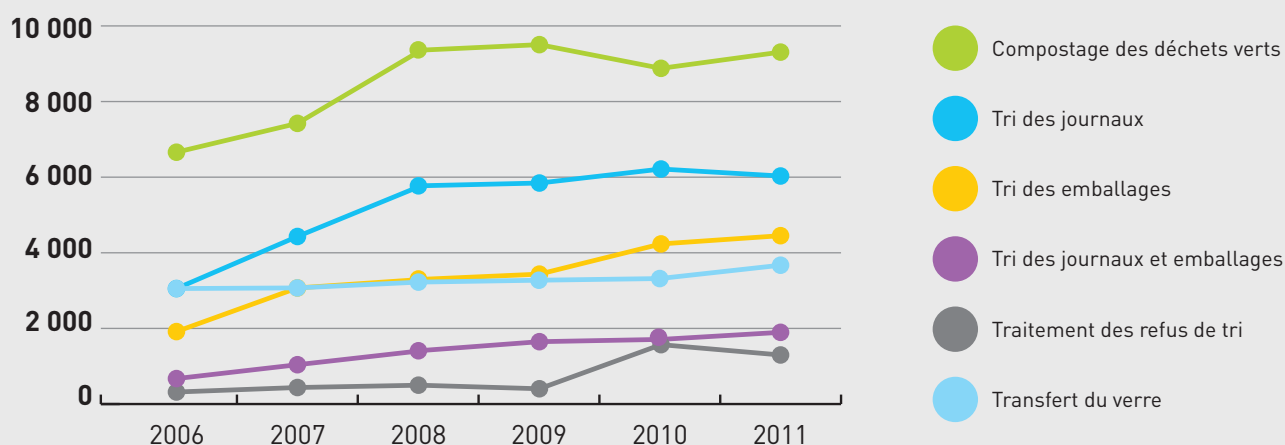
Les flux de déchets

Traitement des déchets ménagers résiduels (t)



Le SDEDA gère l'intégralité des flux depuis 6 ans majoritairement dans le cadre de ses propres marchés. La baisse des ordures ménagères représente 9,6%.

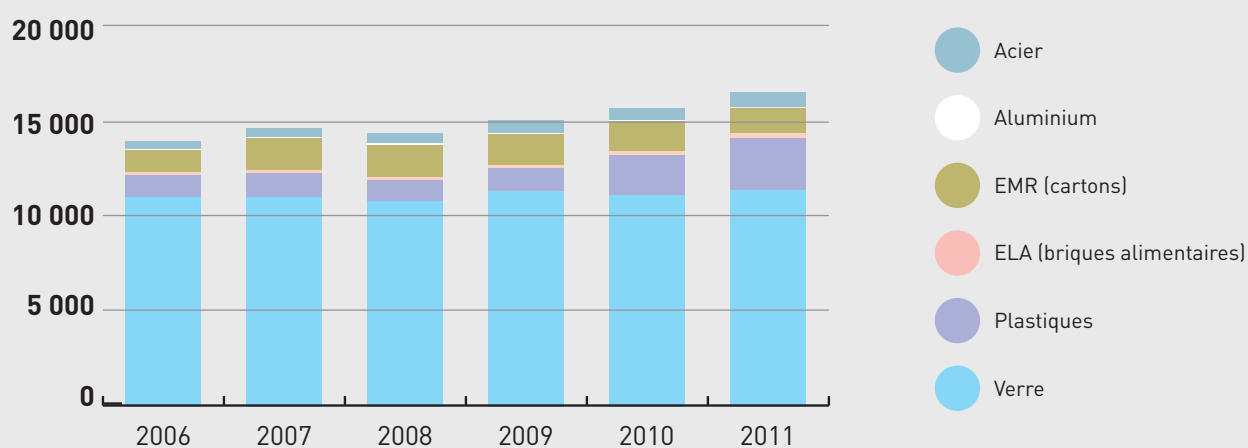
Évolution des tonnages de traitement liés à la valorisation des déchets collectés sélectivement (t)



La progression des tonnages d'emballages et de papiers est due à l'effort des collectivités et, pour certaines d'entre elles à des modifications vers un mode de collecte sélective plus performant.

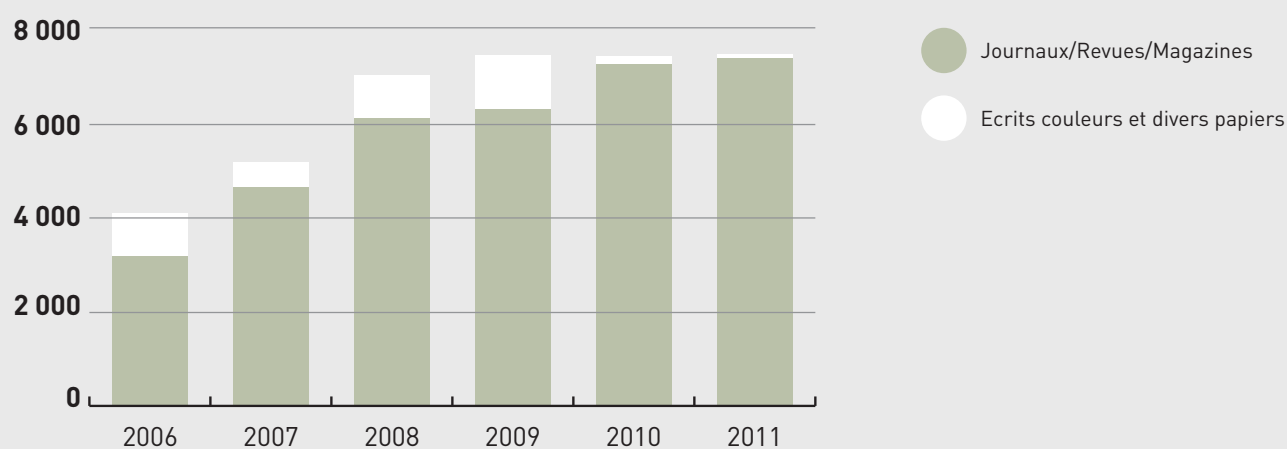
Les flux des emballages et des papiers

Les tonnages d'emballages valorisés (t)



On observe globalement une augmentation des emballages valorisés.
Au 31 décembre 2011, 16 586 tonnes ont été valorisées, soit 55,1 kg/habitant.

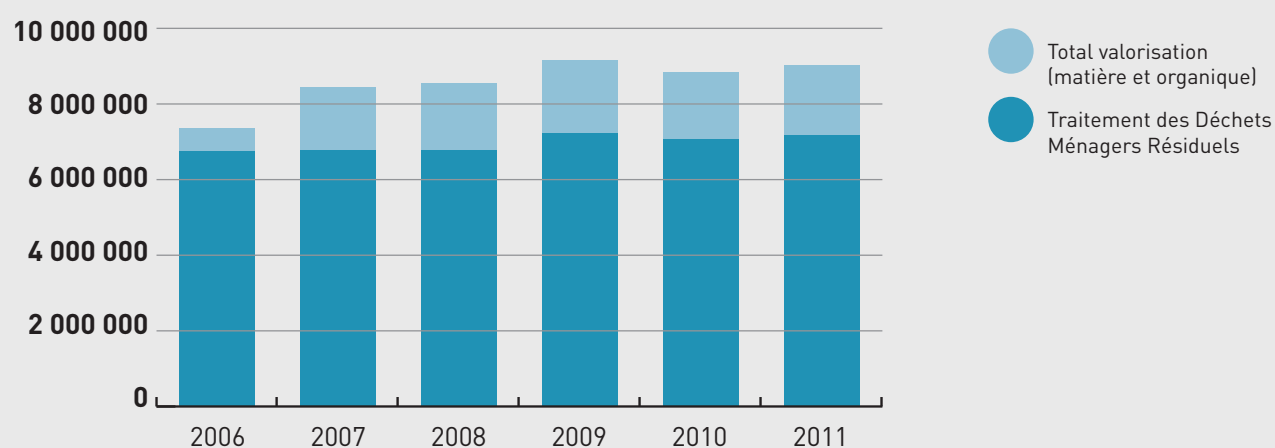
Les tonnages de papiers valorisés (t)



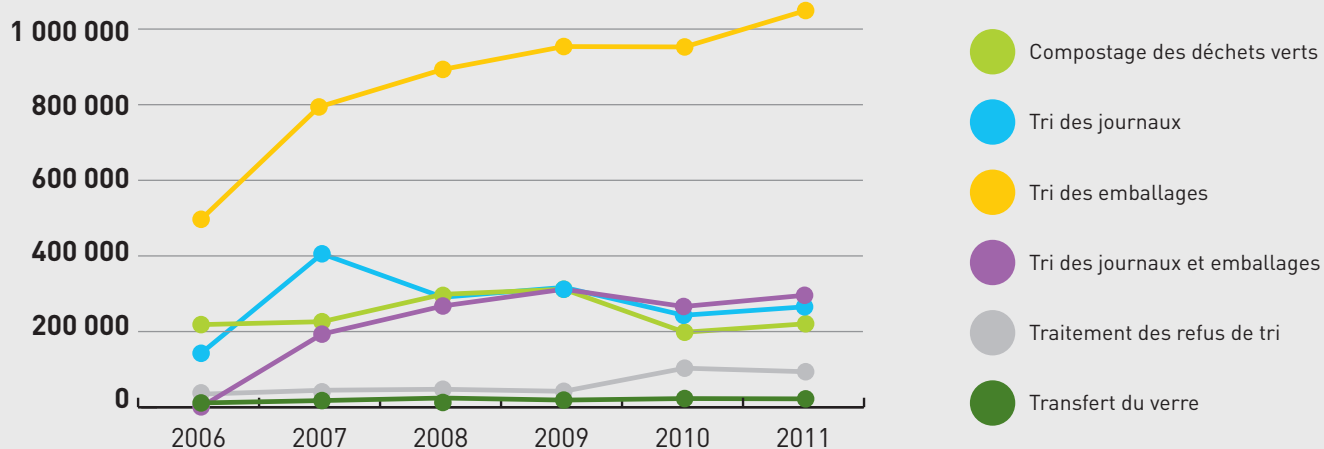
On observe une stabilisation des papiers valorisés.
Au 31 décembre 2011, 7 431 tonnes ont été valorisées, soit 24,7 kg/habitant.

Les coûts de traitement

Répartition globale des coûts de traitement (€)



Évolution des coûts de traitement liés à la valorisation des déchets collectés sélectivement (€)



L'augmentation du coût de tri des emballages est due à l'augmentation des coûts du tri et principalement à l'augmentation des tonnages (+ 8,3 %), signe d'une nette amélioration des collectes sélectives.

Ambassadeur de tri, un métier pour l'environnement

Le pôle « communication » du SDEDA continue de mener diverses actions pour optimiser la collecte sélective. Il sensibilise notamment les habitants en menant au quotidien des actions de communication orale de proximité.

Porte à porte

Les ambassadeurs sont intervenus en porte à porte dans les collectivités suivantes :

Collectivités	Foyers rencontrés	Avis de passage déposés
Saint-Germain (Grand Troyes) (action commencée en 2010)	100	263
Saint-André-les-Vergers (Grand Troyes)*	2 486	2 784
CC Seine Fontaine Beauregard** (action à finaliser en 2012)	403	197
CC de l'Arce et de l'Ource (action à finaliser en 2012)	841	903
Total foyers sensibilisés en 2011	3 651	4 147
	7 798	

* Hors quartier Maugout qui fera l'objet d'une action ultérieurement.

** dans le cadre du changement de mode de collecte sélective

Des actions ciblées ont également été menées sur l'agglomération troyenne soit à la demande des communes ou bailleurs soit à la demande d'habitants :

- à La Chapelle Saint-Luc dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) :
9 entrées du quartiers Chantereigne (3 d'Aube Immobilier, 3 de Plurial Mon Logis et 3 de Troyes Habitat),
- à la Rivière-de-Corps (Orée du Bois, Aube Immobilier ; 3, rue Jean Jaurès, Troyes Habitat),
- à Troyes (30, rue Courtalon, Aube Immobilier).

Par rapport à 2010, l'équipe d'ambassadeurs du tri a visité moins de foyers en porte à porte, ceci pour se consacrer aux animations scolaires.

Animations scolaires 2010/2011

« La Poubelle Jaune raconte »

Le SDEDA a lancé en novembre 2010, la 2^e édition du concours « La Poubelle Jaune raconte » (la 1^{ère} édition datant de l'année scolaire 2007/2008). Ce concours a été proposé à l'ensemble des classes de CM1/CM2 du département.

Les 9 classes inscrites ont pu bénéficier chacune de 5 heures d'animation pour leur donner les informations nécessaires à l'écriture d'un récit illustré sur le thème du tri et du recyclage.

Le jury composé de représentants de l'Inspection académique, de SITA DECTRA et de SOREPAR, a choisi les 3 classes lauréates. La remise des prix, qui a eu lieu en juin en présence des représentants des collectivités concernées et de la presse, s'est clôturée sur un goûter offert par le SDEDA. Chaque élève est reparti avec plusieurs goodies fabriqués en matériaux recyclés.



1^{er} prix : un ordinateur portable, une imprimante multifonction et une clé USB
CM1/CM2 de Mme Garnerin, Lusigny-sur-Barse



2^e prix : un appareil photo numérique et une imprimante multifonction
CM1/CM2 de Mme Viard, Chervey



3^e prix : une télé 80 cm, un lecteur DVD et un coffret DVD Y-A Bertrand
CE2/CM1 de M. Semper, Saint-Benoît-sur-Seine

Le bilan des animations

Communes	Nombre d'élèves
Bar-sur-Aube (Gaston Bachelard)	18
Barbercy-Saint-Sulpice	25
Bernon	17
Beurey	65
Bossancourt	14
Buchères (Les trois plumes)	71
Chaource (Amadis Jamyn)	49
Châtres	25
Chaudrey	16
Chavanges	18
Chervey	92
Clérey	39
Courteranges	23
Coussegrey	16
Dosches	20
Droupt-Sainte-Marie	21
Isle Aumont	43
La Chapelle Saint-Luc (Pierre Brossolette)	18
La Chapelle Saint-Luc (Teilhard de Chardin)	47
Lusigny-sur-Barse	47
Méry-sur-Seine	153
Meurville (Fernande Moustard)	24
Montreuil-sur-Barse	23
Payns	100

Communes	Nombre d'élèves
Piney	138
Plancy-l'Abbaye	105
Pont-Sainte-Marie (Eureka)	49
Pont sur Seine	20
Romilly-sur-Seine (Gambetta)	188
Romilly-sur-Seine (Robespierre)	109
Romilly-sur-Seine (Sainte Anne)	99
Rosières (Fernand Vigneron)	23
Rouilly-Saint-Loup	56
Saint-Benoît-sur-Seine	72
Sainte-Savine (Edouard Herriot)	18
Saint-Germain	115
Saint-Julien-les-Villas (Fernand Ganne III)	102
Saint-Julien-les-Villas (Fernand Ganne II)	52
Saint-Parres-aux-Tertres (Jules Ferry)	19
Soulaines-Dhuys	41
Thennelières	36
Troyes (Camille Claudel)	25
Troyes (Jacques-Yves Cousteau)	159
Troyes (Kléber)	59
Troyes (Sainte Jule)	42
Troyes (Saint Pierre)	152
Villacerf	25

2 688

élèves sensibilisés
au tri et recyclage

Le SDEDA est également intervenu au lycée de Croigny (6 classes sensibilisées) sous la forme d'une exposition en trois temps : la production de déchets et le tri dans l'enceinte du lycée, le recyclage et la réduction des déchets.

Animations scolaires 2011/2012

« Jeu tri – Je trie »

Lors du concours « La poubelle jaune raconte », la classe de CM2 de Mme Hourlier, école Sainte Jule, avait réalisé un jeu sur le tri et le recyclage des déchets. Si le jeu était « hors sujet » dans le cadre de « La poubelle jaune raconte », il a donné l'idée au SDEDA de lancer à la rentrée suivante un concours de création d'un jeu.

« Jeu tri – Je trie » a donc été lancé auprès des classes de CE1-CE2 en novembre.

Les classes participantes devront créer un jeu (cartes, plateau, extérieur...) sur le thème des déchets. Les résultats seront donnés en juin 2012.



560

élèves sensibilisés
au tri et recyclage

Le bilan des animations

Communes	Nombre d'élèves
Chavanges	72
Macey	25
Romilly-sur-Seine (Eugénie Cotton)	84
Rouilly Saint Loup	49
Saint-Germain (Jean Monnet)	58
Saint-Léger-près-Troyes	27
Troyes (Charles Dutreix)	15
Troyes (La Salle)	28
Troyes (Le Paradis)	11
Troyes (Jeanne Mance) *	113
Troyes (Saint Bernard)	28
Troyes (Saint Dominique Savio)	23
Villemereuil	27

* animations dans le cadre des Journées Santé.



Le SDEDA est également intervenu à :

- à l'Institut Médico-Educatif Chantejoie de Rouilly Saint Loup pour sensibiliser des élèves mais également réaliser un diagnostic de la gestion des déchets
- au lycée agricole de Saint Pouange (8 classes sensibilisées) : depuis 3 ans, une exposition est mise en place à la rentrée pour sensibiliser les nouveaux élèves au tri réalisé dans l'établissement

Animations extra-scolaires

Comme chaque année, le SDEDA a proposé aux centres de loisirs de bénéficier d'une animation sur le tri des déchets. En 2011, le SDEDA leur a transmis à cette occasion la liste d'outils dont dispose les ambassadeurs du tri pour réaliser ces animations.

353

enfants sensibilisés
au tri et recyclage

Communes	Nombre d'enfants
Barberey-Saint-Sulpice (Le Tournesol)	48
Celles-sur-Ource (AFR de Bellevue)	22
Herbisse (Semherval)	16
La Rivière-de-Corps	29
Nogent-sur-Seine	44
Saint-Julien-les-Villas	25
Saint-Parres-aux-Tertres (Louis Brisson)	18
Saint-Pouange	19
Sainte-Maure	45
Soulaines-Dhuys (Au Méli-Môme)	30
Troyes (Louis Dumont)	39
Vendeuvre-sur-Barse (Trait d'Union)	18



**Poubellebeurk, Kangoutri,
Papyrus, Crocover :**
les mascottes du tri du SDEDA
pour apprendre aux plus petits à trier

Animations évenementielles

24 et 25 février	Fête du Timbre (thème 2011 : Protégeons la Terre) organisée par la Société Philatélique de l'Est à la Maison des Activités Associatives de Pont Sainte Marie
1 ^{er} avril	Exposition « Gestion des déchets » (Semaine du Développement Durable) organisée par le lycée de Croigny pour les élèves et les enseignants
1 ^{er} avril	Mettez-vous au vert avec l'ESTAC match au stade de l'Aube ayant pour thématique le développement durable
2 avril	Animation « Gestion des déchets » (Semaine du Développement Durable) organisée par la commune de Saint Germain au centre commercial
2 avril	Animation « Gestion des déchets » (Semaine du Développement Durable) organisée par la commune de La Chapelle Saint-Luc au parc de Fouchy
4 au 8 avril	Parcours de l'éco-habitat (Semaine du Développement Durable) organisé par la ville de Troyes à l'Espace Argence
4 au 8 avril	Animation « Gestion des déchets » (Semaine du Développement Durable) organisée par Terre Avenir pour la commune de Nogent-sur-Seine à l'Agora
6 avril	Animation « Environnement » (Semaine du Développement Durable) organisée par la commune de Saint-André-les-Vergers à Maugout
15 mai	Semi-marathon de Troyes organisé par la commune de Troyes à l'Espace Argence
18 mai	Fête du tri organisée par la commune de Romilly-sur-Seine au quartier des Lumières
21 et 22 mai	Eco-Festi'val en Noxe organisé par la commune de Villenauxe-la-Grande
25 mai	Braderie des commerçants Clémenceau organisée par l'association des commerçants Clémenceau/Pithou de Troyes Le SDEDA accompagnait le Conseil Municipal Jeunes.



8 juin

Inauguration du Tri Parc

organisée par la commune de Pont-Sainte-Marie au quartier Debussy

17 juin

Jeux départementaux des jeunes

organisés par le CDOS au complexe Henri Terré à Troyes

19 juin

Fête du Pays d'Armanche

organisée par le Pays d'Armanche à Vanlay

28 juin

Fête de l'Eau

organisée par le Centre Social des Sénardes à Troyes

1^{er} au 3 juillet

Tournoi international de basket

organisé au gymnase Fernand Ganne de Saint Julien les Villas

6 septembre

Exposition « Gestion des déchets »

organisée par le lycée de Saint Pouange pour les élèves et les enseignants

17 septembre

Foire de La Choucroute (en partenariat avec le SIEDMT0)

organisée par la commune de Brienne-le-Château

28 septembre

Nettoyons la Nature

organisé par le Centre Social Debussy à Pont-Sainte-Marie

27 et 28 octobre

Les Nuits de Champagne

organisées par l'association du même nom au Cube

et au Théâtre de Champagne à Troyes

15 novembre

Petit déjeuner sur le thème des déchets

organisé par le Centre Social Palissy à La Chapelle Saint-Luc

2 décembre

Petit déjeuner sur le thème des déchets

organisé par le Centre Social des Chartreux à Troyes





Réunions publiques

→ Pays d'Armance

15 janvier

Rencontre du Pays d'Armance à Chamoy, ouverte à tous les habitants du territoire. Cette réunion a été animée en collaboration avec un représentant de SITA DECTRA.

En plus, des notions de tri et de devenir des déchets, la tarification incitative a été expliquée aux personnes présentes.

→ Communauté de communes du Nogentais

22 mars : réunion pour les habitants de Gumery

→ Communauté de communes Seine Fontaine Beauregard

Réunions à l'occasion de la mise en place de la collecte sélective au porte à porte

8 septembre : réunion pour les habitants de Fontaine les Grès

18 novembre : réunion pour les habitants de Saint Mesmin

25 novembre : réunion pour les habitants de Savières

Actions vers les publics relais

Le SDEDA travaille avec de nombreux partenaires dont certains deviennent des publics relais : ils sont à leur tour capable de délivrer le message du tri.

Quelques exemples : « formation » sur les déchets d'agents de collectivités (ambassadeurs du tri ou non) ou d'agent de proximité des bailleurs (dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité) ; animations pour des associations (Kiwi Bar, Association Sportive Animation Loisirs...).

Visites du centre de tri TRIVAL'AUBE



215

personnes ont visité
Trival'Aube avec le
SDEDA

Publics

Nombre de visiteurs

5 ^e - Collège Brossolette (La Chapelle Saint-Luc)	17
Agents de proximité de trois bailleurs (La Chapelle Saint-Luc)	6
CM1/CM2 - Ecole primaire (Saint-Parres-les-Vaudes)	31
CM1/CM2 - Ecole Sainte Julie (Troyes)	25
CM2 - Ecole primaire (Rouilly-Saint-Loup)	30
Ecole de la deuxième chance - ADPS (Troyes)	18
Ecole de la deuxième chance - AFPA (Romilly-sur-Seine)	21
Elus d'Arcis-sur-Aube	4
Elus de la CC Seine Fontaine Beauregard	2
Elus du SICTOM Seine Champagne	11
Jeunes de l'IME Chantejoie (Rouilly-Saint-Loup)	12
Lycée Camille Claudel (Troyes)	25
Régies Services (Troyes)	1
Résidents du Foyer Adoma (Troyes)	12

Suivis qualité

Le SDEDA a réalisé des suivis de collecte pour l'ensemble de la commune de Bréviandes et un secteur de collecte de Saint André les Vergers. Les habitants rencontrés lors des visites ont pour la plupart apprécié cette initiative, certains se lançant à la chasse aux erreurs dans leur sac/bac de tri.

La communication grand public

Outre ses actions au contact des aubois, le SDEDA utilise divers outils numériques et écrits pour améliorer la qualité du tri.

36000

visiteurs

Un site Internet, une Web TV et un Numéro vert

Site Internet : www.sdeda.fr

La fréquentation du site Internet a augmenté : 36 000 visiteurs l'ont en effet consulté. Le SDEDA assure lui-même la majorité des mises à jour.

Web TV : www.youtube.com/user/SyndicatDechetsAube

La chaîne sur Youtube du SDEDA est également régulièrement mise à jour : les deux spots créés en 2010 y ont été ajoutés ainsi que deux reportages tournés pour les informations locales.

Numéro vert Infos Tri

Les ambassadeurs du tri ont répondu à 119 appels.

Les principales questions posées concernaient des consignes de tri et les déchèteries.



Spots sur la télé locale

Les 4 spots d'informations du SDEDA ont été diffusés sur la chaîne locale Canal 32 jusqu'en novembre. La diffusion reprendra pour une période d'un an à partir de janvier 2012. De nouveaux spots verront le jour en 2012 et seront intégrés au fur et à mesure au plan de diffusion.

Communication écrite

Le partenariat entre le SDEDA et la ville de Troyes pour la parution de « Le tri d'Alice » prendra fin le 31 décembre du fait du transfert de la compétence collecte des déchets des communes de l'agglomération troyenne au Grand Troyes.

Les thèmes abordés durant l'année : les bouchons, les médicaments, les conséquences des erreurs de tri, le centre de tri, le recyclage des briques alimentaires, bouteilles d'eau, bouteilles de lait et des emballages en verre.

Revue de presse



10 ans au service des collectivités auboises

En 1998, à la demande de l'Association des Maires, une réflexion est menée sur une organisation départementale du traitement des déchets. Après 4 ans de réflexion, le SDEDA est créé par arrêté préfectoral du 13 décembre 2001.



Les objectifs à atteindre

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- Stimuler la concurrence entre les grands groupes
- Obtenir des économies d'échelle
- Maîtriser les risques environnementaux de l'élimination des déchets
- Offrir aux usagers un service public avec le meilleur rapport qualité/prix.

Une première décennie dressant un bilan positif

À l'occasion du dernier comité syndical de l'année, le SDEDA a souhaité partager un moment avec ses collectivités adhérentes et ses différents partenaires, afin de dresser le bilan de sa première décennie.

En 10 ans, et ce malgré une équipe restreinte, le SDEDA a pu :

- étoffer le réseau départemental de 15 déchèteries.
- homogénéiser les coûts de traitement pour l'ensemble des collectivités auboises.
- élaborer une base de données afin d'établir une « fiche synthèse » annuelle pour chacun de ses adhérents (fiche contenant tous les éléments techniques et financiers du traitement).
- mettre en place un pôle « communication » afin de mener des actions de sensibilisation mais également d'aider ses adhérents à mener les leurs.
- dresser un état des lieux des pratiques afin de pouvoir travailler sur le futur mode de traitement des déchets ménagers et assimilés.

D'hier à aujourd'hui

	Nombre d'adhérents	Cotisation des adhérents	Nombre de marchés de traitement	Contrat de valorisation
Hier	113	0,5 €/habitant	70	Option Filières
Aujourd'hui	46	1 €/habitant	7	Option Fédération (hors verre)

Le quiz

Le SDEDA vous propose de tester vos connaissances en matière de déchets. Attention, vous êtes prêts ? C'est à vous de répondre !



Combien de temps met un chewing-gum à se décomposer ?

- ☐ 1 ans ☐ 3 ans ☐ 5 ans

Quand la collecte sélective des déchets a-t-elle été mise en place pour la 1^{ère} fois ?

- ☐ au XVIII^e ☐ au XIX^e ☐ au XX^e



En recyclant 1 tonne de briques alimentaires, combien économise-t-on de tonnes de bois ?

- ☐ 1 tonne ☐ 2 tonnes ☐ 3 tonnes

Parmi ces déchets, lesquels se compostent ?

- ☐ essuie-tout ☐ tonte ☐ marc de café



Les réponses
1. 5 ans

2. XIX^e. C'est le préfet Eugène Poubelle qui lance la 1^{ère} collecte sélective en 1884.
3. En recyclant 1 tonne de briques alimentaires, c'est 2 tonnes de bois économisé.

4. Les trois déchets proposés se compostent.



enfouissement tri
compostage recyclage
10 ans
au service
des collectivités
aubois
communication

Cité administrative des Vassaules
22, rue Grégoire-Pierre Herluison
BP 3047
10012 TROYES Cedex

Tél : 03 25 83 26 28
Fax : 03 25 83 23 94

sdeda@wanadoo.fr

www.sdeda.fr
www.youtube.com/user/SyndicatDechetsAube

